

N°	Désignation des opérations	Emprise	Collectivité ou Services Publics bénéficiaires
1	Création d'un nouvel équipement public	900 m²	Commune
2	Extension du pôle d'équipements collectifs (proche parking - site de sport)	283 m²	Commune

**LEGENDE:**

**Zonage**

- Zone
- Secteur de zone

**Éléments de paysage à protéger, mettre en valeur, au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme**

- Plantations à réaffecter
- Autres remarquables
- Entités à protéger

**Autres indications**

- Espaces Classés à conserver ou à créer
- Point de passage obligé
- Emplacement Réserve
- Trait de site 2000
- Bornes littorales (art. L.121-16 à L.121-20 du Code de l'urbanisme)
- Limite des Espaces Protégés du Rivage (art. L.121-13 à L.121-15 du Code de l'urbanisme)

**COMMUNE DU PORGE**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**4-2 - PLAN DE ZONAGE Est**

Echelle : 1-10 000ème



PROJET DE P.L.U. ARRÊTÉ par délibération du Conseil Municipal LE : 27 Janvier 2016

PROJET DE P.L.U. soumis à ENQUÊTE PUBLIQUE du 13/06/2016 au 15/07/2016

P.L.U. APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal LE : 30 Janvier 2017

Architectes D.P.L.G.  
 Urbanistes D.E.S.S.  
 Paysagistes D.P.L.G.

38 quai de Bascan  
 33 300 BORDEAUX  
 Tél. : 05 56 29 10 70  
 E-mail : contact@agencomstaphore.fr

Z:\PUBLIC\AFFAIRES EN COURS\AFFAIRES 2014\4-2\PLU LE PORGE\PLU APPROUVÉ 14-02\Zonage 14-02\Zonage Decembre 2016.dwg

**LEGENDE:**

- Zone Ua : Centre Bourg ancien
- Zone Ub : Extension du centre bourg
- Zone Uc : Extension du centre bourg
- Zone Ud : Extension du centre bourg
- Zone Ue : Zone d'équipements collectifs
- Zone Uf : Village de résidences de la zone
- Zone Ug : Zone d'habitat individuel de la zone
- Zone Uv : Zone de développement urbain organisé
- Zone Uw : Extension de la zone d'habitat individuel
- Zone Ux : Zone agricole
- Zone Uy : Secteur destiné à la destination
- Zone Uz : Secteur destiné aux centres d'activités
- Zone Va : Parcours du Golf de la zone
- Zone Vb : Club House du Golf de la zone
- Zone Vc : Aire d'accueil des gens du voyage
- Zone Vd : Secteur d'activités économiques de la zone
- Zone Ve : Secteur destiné à l'hébergement de groupe
- Zone Vf : Camping pourvu sans hébergement de développement durable
- Zone Vg : Campings de passage sans hébergement de développement durable
- Zone Vh : Secteur destiné aux activités de loisir
- Zone Vi : Espaces remarquables au titre de l'Article L.160 du Code de l'urbanisme
- Zone Vj : Secteur correspondant au site Natura 2000
- Zone Vk : Secteur destiné à la réalisation d'une piste cyclable
- Zone Vl : Secteur destiné à la station d'épuration
- Zone Vm : Secteur à forte sensibilité environnementale (zones humides)

